

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation et affichage : 06/05/2026  
Affichage Procès-verbal :

Nombre de conseillers en exercice : 19	
Présents : 15	Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 13 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :** M. Joseph LE MEROUR, Mme Sylvie HILAIRET, M Laurent JULIEN, Mme Edith GUELLEC, M. Gilles LE ROY, Mme Sylvie SEVELLEC, M. Thierry BETRANCOURT, Mme Johanne PASQUET, M. Xavier MENESGUEN, Mme Gaëlle PRIOL, Mme Christiane LAGADIC, M. Dominique THOMAS, Mme Marine BROGLIN, Mme Michèle CALVEZ, M. Christian BLAIZE.

**Absents excusés :** Mme Muriel LE MEROUR donne pouvoir à M. Thierry BETRANCOURT, M. Claude TANIYOU donne pouvoir à M. Gilles LE ROY, M. Bertrand MARTIN donne pouvoir à Mme Johanne PASQUET, Mme Céline DELSART donne pouvoir à Mme Michèle CALVEZ.

**Secrétaire de séance :** M Laurent JULIEN

Délibération n°26-33	5.3 Désignation des représentants
----------------------	-----------------------------------

<b>Désignation d'un élu référent « SDIS »</b>
---

Le SDIS sollicite la commune pour la désignation d'un référent.

Vu L'article L. 2121-33 du CGCT

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

**Article 1 :** d'approuver la désignation de M Claude TANIYOU en tant que référent SDIS.

**Article 2 :** de charger le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Extrait certifié conforme.

Le Maire,  
**Joseph LE MEROUR**



Le Secrétaire de séance,  
**Laurent JULIEN**



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.